Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260609-D09062611-DE

Séance du 09/06/2026

Délibération N°090626/11

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	39
Excusés :	2
Pouvoirs : …	1
Votants : …	**40**
- dont « pour »: …	40
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 9 juin 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à Barcelonne du Gers.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LAFITTAU Corinne, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, LANUX Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit.

Excusés : MAUMUS Emmanuel, LENCAUCHEZ Nathalie

Pouvoirs : LENCAUCHEZ Nathalie à FRANCKE Johann

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260609-D09062611-DE

Objet : demande de financement pour l'achat d'instruments de musique

Les achats d'instruments par l'école de musique communautaire prévus en 2026 représentent un montant total de 6 097,18€ :

Achats instruments	
1 housse piano à queue	358,33 €
1 flûte Pearl	636,75 €
1 cor simple	1 583,20 €
1 cornet	726,40 €
1 violon 1/8	583,33 €
1 siège batterie	124,17 €
1 tablette	174,17 €
1 stagepass	1 075,00 €
2 housses stagepass	316,67 €
2 speakers	98,33 €
1 micro grosse caisse	212,50 €
2 micros fil légendaire	208,33 €
TOTAL	6 097,18 €

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser une aide de 2 743,73€ auprès du Conseil Départemental des Landes, conformément au règlement départemental.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Président à solliciter l'aide présentée ci-dessus auprès du Conseil départemental des Landes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES